

SEDEC

Société Anonyme au Capital de 50 000 000 de Francs

RUHENERI
22528



1012/2
14-10-43

Partout au Congo

Ruhengeri, le 14 Octobre 1943.

MR 1^e Administrateur Territorial,
RUHENERI.

=====
Monsieur,

Nous avons le regret de nous plaindre contre le façon de distribution des vivres et en même temps de vous aviser que jusqu'à ce jour nous n'avons pas pu acheter un seul kile du blé, sorgo, petit pain ou haricots.

Nous avons constaté nous-mêmes aujourd'hui qu'un planton de votre bureau vient avec les noirs apportant le blé jusqu'au marché et que ce planton oblige une bonne partie des ces noirs d'aller avec le grain chez un certain commerçant de la place.

Il y a des autres commerçants également qui arrangent d'avance avec certains chefs et sous-chefs du territoire, en leur donnant q.q. bouteilles de bière, tissu, etc., etc., pour qu'ils obligent leur noirs d'aller avec le grain chez ces commerçants, tandis que des autres commerçants encore paient aux noirs à un prix plus élevé que celle fixé par l'Administration.

La Sedec, étant une firme sérieuse et ne désirant pas avoir des vivres avec des moyennes pareilles, ne reçoit pas un seul kile des vivres, malgré que ce que nous voulons acheter est destiné pour la SOMUKI, une mine qui travail pour l'effort de guerre.

Nous avons offert aux commerçants de la place de nous vendre un peu des vivres pour la Somuki, mais vous comprenez très bien qu'ils ne vendront pas leur vivres à nous avec 20 centimes de bénéfice par kile, quand ils vont faire une bénéfice de 1-3 francs par kile en les vendant aux noirs.

Nous vous serions très reconnaissants si vous voulez bien examiner cette situation, afin que nous puissions aussi avoir une partie des vivres pour la Somuki.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Administrateur, nos meilleures salutations,

c.c. Dir.gen., Sedec., Stan.
Dir., Sedec., Usa.
Dir.gen., Somuki., Rutongo.

C. J. G. J. A. D.
SEDEC S.A.
RUHENERI

14/10/43